



SE-UNSA MARNE

Maison des syndicats
15 bd de la paix
BP149 51055 REIMS cedex
Rez de chaussée avant l'ascenseur
03 26 88 25 53 51@se-unsas.org
<http://sections.se-unsas.org/51/>



RYTHMES SCOLAIRES **REUNION de CONCERTATION sur le PEDT de la VILLE DE REIMS** **Mercredi 29 mai 2013**

Le SE-UNSA y a assisté ainsi que l'UNSA Education.

Quelques rappels ont été faits par Mme Hazan, Maire de Reims et M Adnot, IA Adjoint sur le cadrage réglementaire et les compétences de chacun. La Ville a fait des propositions et un débat a été engagé avec les présents dans la salle.

Présentation de M. ADNOT

Le Projet Educatif du Territoire concerne l'ensemble des partenaires qui interviennent sur la journée de l'enfant et pas que l'élève.

- Sur Reims, la coopération est ancienne entre les services de la ville et de l'Etat et permet de s'appuyer sur une forte expérience.
- La construction du projet PEDT prendra aussi en compte l'ensemble des contrats existants (ex : projets CLAS, CLEA ...) dans les domaines artistiques, culturels, accompagnement à la scolarité mais aussi l'accompagnement éducatif et les contrats Enfance Jeunesse.
- Il s'agit de définir les périmètres d'action, identifier les besoins et définir les priorités. Un groupe d'appui départemental se met en place avec la CAF, la DDCSPP (Jeunesse et sports) et l'Etat (Education Nationale).
- La collectivité présentera un avant projet aux services de l'Etat puis approfondira son projet qui sera validé par 2 instances : DDCSPP et Education Nationale.
- AU CDEN d'automne, l'organisation retenue par les collectivités sera présentée et il restera un temps pour achever la réflexion sur les PEDT jusque décembre 2014 (cadrage du Recteur). Ensuite les mois qui séparent janvier de la rentrée 2014 permettront d'entrer plus dans les détails.

INTERVENTION de MME HAZAN :

Mme Hazan, rappelle que le cœur du projet doit être de meilleures conditions d'apprentissage des élèves et une meilleure réussite, ainsi que l'objectif du bien être de l'enfant.

Elle affirme ou réaffirme plusieurs points

- Les enfants pourront être pris en charge de 7H30 à 17H45
- Les activités restent gratuites

Elle tient à rassurer les enseignants et annonce que :

- La ville de Reims ne réduira pas la pause méridienne et qu'il y aura donc 2 heures (demande majoritaire)
 - Les horaires des écoles seront identiques entre les maternelles et les élémentaires (cas général)
 - Une attention particulière sera portée par la Ville sur les modalités de transfert du scolaire vers l'extra-scolaire
- Elle indique qu'elle réunira les parents d'élèves élus aux conseils d'écoles le 27 juin.

Elle indique la mise en place de groupes de travail qui réuniront les différents partenaires sur 4 thématiques (il n'y a pas eu d'autres propositions de thématique dans la salle pendant le débat)

- Le jeune dans sa vie sociale (initiation à la citoyenneté, sport ...)
- Le jeune dans sa scolarité (lutte contre le décrochage scolaire...)
- La cohérence des temps de l'enfant
- L'amélioration de la lutte contre les inégalités

Mme GUY, DDCSPP (Jeunesse et Sports) indique également la nécessité de travailler en profondeur avec les partenaires associatifs complémentaires à l'école. Sur le taux d'encadrement des enfants par les animateurs qui pourrait être plus haut (plus d'enfants par animateurs), elle indique que c'est une possibilité dérogatoire et transitoire pour aider les communes à trouver un vivier d'animateurs, là où c'est difficile. Mme Hazan, indique que pour Reims, c'est la qualité qui est recherchée, le taux d'encadrement étant déjà meilleur par rapport à la réglementation actuelle.



Avis de l'UNSA :

Les expressions des uns et des autres, lors de cette réunion, sur des points précis donneront de la matière aux groupes de travail et comité de pilotage.

La réunion du jour donnait un cadrage général. Pour le SE-UNSA et l'UNSA Education, il était important de laisser s'exprimer d'abord les personnels et partenaires concernés.

Nous avons demandé le positionnement de la Ville sur les APC (Activité Pédagogiques Complémentaires, 1H hebdomadaire) et souligné que pour nous, la plage horaire de ces APC devait être à

l'initiative des équipes enseignantes. (ainsi que le fond bien entendu)

La Ville a confirmé. M Adnot a reprécisé que les propositions des conseils de maîtres doivent être faites pour la mi-juin et recadre bien les APC dans le domaine de l'Education Nationale.

Pour nous, la place et les compétences de chacun doivent être respectés. La ville souhaite que le projet final soit le plus consensuel possible. Nous soulignons avec satisfaction la qualité de cette démarche de concertation et nous en verrons la concrétisation dans le travail des groupes thématiques mis en place.

Le SE-UNSA et l'UNSA Education (représentante également des personnels de l'animation, et de Jeunesse et Sport) continuera à apporter ses contributions. Nous avons demandé en CAPD, que le temps consacré par les directeurs d'école à cette réforme soit pris en compte dans le service, car une chose est sûre, la réforme des rythmes scolaires ne se fera pas sans les directeurs. Pour alimenter notre réflexion, et apporter le point de vue de l'ensemble de la profession, il nous est indispensable d'avoir le retour des personnels sur le terrain.

Vos contacts au Se-UNSA :

1^{er} degré > Aline GEERAERTS **06 14 25 31 19** / Jean-Michel ALAVOINE **06 14 25 30 61** / Benoît FOLB **06 14 25 29 64**

2nd degré > Patrice BARTHELEMY **06 14 25 29 58 (voie professionnelle)** / Philippe GARET **06 14 25 30 00** et Sylvie GANTHIER Lycées-collèges

Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer et vous défendre que grâce aux cotisations de ses adhérents. Soyez solidaires, n'hésitez pas à nous rejoindre j'adhère → <http://sections.se-uns.org/51/spip.php?article6>